



## Puis je à nouveau déposer un titre de séjour

Par **khewel**, le **10/12/2009** à **20:20**

Bonsoir

19 ans que je suis en France et ayant déposé une première fois une demande qui m'a été refusée sous prétexte que j'ai des attaches au Sénégal, un avis d'expulsion m'a été envoyé, avis que j'ai envoyé au tribunal administratif de Paris en demandant une aide juridictionnelle pour contester...et depuis pas de nouvelle(2003)

Mon père était dans l'armée française de 1951 à 1961 1 an après l'indépendance du pays..et quand il a demandé un certificat de nationalité cela lui a été refusé sous prétexte qu'il a perdu...

Ma question est, puis je à nouveau faire une demande de titre de séjour???

merci

Par **miouze**, le **01/01/2010** à **06:16**

normalement oui puisque l'invitation à quitter le territoire dure un an, mais il faut une base, tu peux pas avoir des papiers sans base légales